



Projet INTEGRE

Atelier technique régional - tourisme durable et gestion intégrée des zones côtières, Papeete, 23-27 février 2015

Spécification des études de cas



MaHoC

1. À quoi les études de cas vont-elles servir?

Dans un souci de pédagogie et d'opérationnalisation, l'atelier sur le tourisme durable du projet INTEGRE va s'appuyer sur des études de cas. Il s'agit de rendre plus concrets les thèmes abordés lors de l'atelier, tout en répondant à des préoccupations des pays et territoires participants.

Les thématiques envisagées sont les suivantes :

- Pitcairn Island : la gestion des croisiéristes
- Nouvelle Calédonie : développement d'un grand projet hôtelier : investissement, anticipation des impacts environnementaux et sociaux, consultation des populations...
- Wallis et Futuna : la question de la mise en tourisme
- Polynésie Française : promotion et préservation du patrimoine culturel

L'étude de cas doit dans la mesure du possible s'appuyer sur des données réelles, et être présentée par des acteurs locaux en prise avec les enjeux.

Pour autant, ces études de cas doivent être d'abord considérées comme des supports de réflexion collective : elles n'ont pas de visées directement opérationnelles pour les territoires participants. Il ne s'agira pas d'apporter des réponses très détaillées dans le temps limité à notre disposition, mais plutôt de réaliser une mise en situation basée sur des cas vécus. Les différents territoires porteurs d'études ne doivent donc ni en attendre trop, ni se sentir pointés du doigt.

En pratique, les études de cas peuvent être réelles, anonymisées ou virtuelles, avec plus ou moins de détail.

Avant l'atelier

Le présent document vise à donner aux participants un premier aperçu des cas étudiés en décrivant :

- Le contexte touristique du territoire
- Les enjeux posés par le tourisme
- Les questions posées par l'étude de cas
- Quelques documents/références éventuels en Annexe

Pendant l'atelier

Une présentation d'une quinzaine de minutes le premier jour, en plénière, rappelant le contexte touristique, les enjeux, et la question posée, sera faite par le porteur de l'étude de cas (un acteur local, responsable administratif...). Celui-ci participera aux échanges au sein du groupe dédié. La coordinatrice INTEGRE en charge jouera le rôle de rapporteur lors des séances de travail collectives.

Site (thème)	Présentation de l'étude	Rapporteur
Pitcairn (croisiéristes)	Heather Menzies, travel coordinator, Pitcairn	Delphine Leguerrier
Nouvelle-Calédonie (grand projet)	Christophe Obled, secrétaire général adjoint, province Sud, Nouvelle-Calédonie	Yolaine Bouteiller
Wallis & Futuna (mise en tourisme)	Bernadette Papilio, chef du Service Territorial des Affaires Culturelles	Julie Petit
Polynésie française (culture)	Edmée Hopuu, service de la culture et du patrimoine	Caroline Vieux

2. Étude de cas à Pitcairn : la gestion des croisiéristes:

Le contexte touristique

Pitcairn est avant tout connue comme étant l'île isolée du Pacifique Sud où trouvèrent refuge en 1790 les fameux révoltés du *Bounty*, groupe de mutins qui prit le contrôle du navire quelques jours seulement après leur départ de Tahiti. Ce que l'on sait moins, c'est que Pitcairn est un Territoire britannique d'outre-mer qui appartient à un archipel de quatre petites îles variées et uniques en leur genre présentant une vaste zone économique exclusive, des eaux cristallines et de nombreuses espèces endémiques. Situé à 1 570 km à l'ouest de l'Île de Pâques et à 5 350 km au nord-est de la Nouvelle-Zélande, l'archipel se compose de Pitcairn (la seule île à être habitée), Henderson, Ducie et Oeno. Le climat y est subtropical, et l'on trouve tout particulièrement à Pitcairn des sols volcaniques fertiles et une végétation luxuriante.

Accessible uniquement par voie maritime, au moyen d'un navire de transport de passagers et de marchandises desservant l'île une fois par trimestre et ne pouvant accueillir que 12 voyageurs à bord à chaque trajet, l'archipel des Pitcairn est probablement le lieu le plus isolé au monde. Rejoindre Pitcairn est déjà une aventure en soi, et l'amélioration de la stratégie commerciale a engendré une hausse de la demande pour les séjours de quatre et 11 jours sur l'île. En conséquence, la plupart des rotations trimestrielles affichent souvent complet bien à l'avance. Au vu de la situation actuelle en termes d'offre et de demande, il est probable que le nombre de rotations et/ou de couchettes s'accroisse à compter de 2016-2017, à l'occasion de la passation du prochain contrat de desserte maritime.

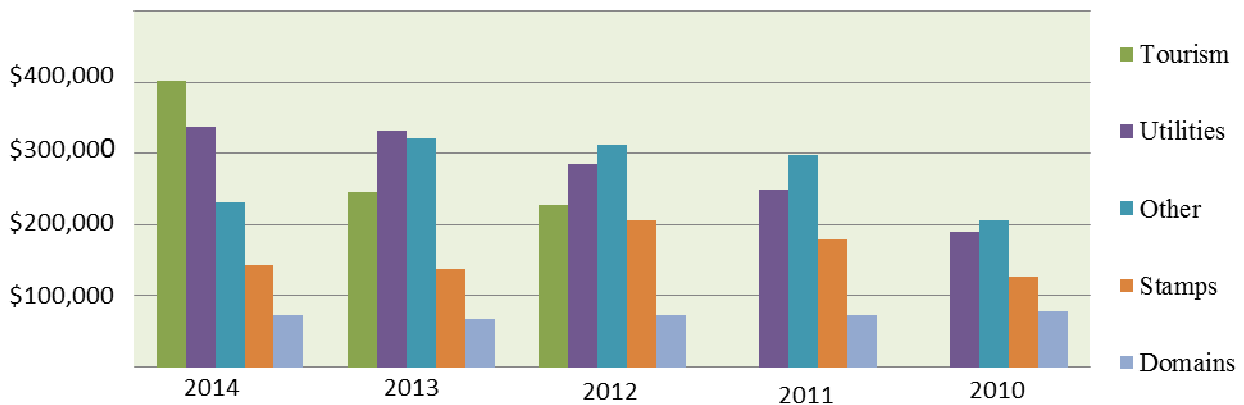
Afin de faire face à l'augmentation du nombre de visiteurs, le ministère du Tourisme a mis sur pied, en 2011, un collectif d'hébergeurs composé de 14 structures privées et agréées. Ensemble, les membres du collectif se sont employés à promouvoir leurs prestations, ainsi qu'à concilier le système traditionnel de répartition des logements avec les besoins des clients et les attentes des touristes. Depuis la création du collectif, les prestataires de Pitcairn ont gagné quelque 146 000 dollars des États-Unis. La plupart des structures proposent un hébergement de type séjour chez l'habitant. Une hausse quelle qu'elle soit du nombre de visiteurs à court et à long termes aura une incidence considérable sur le rythme de vie et le quotidien des habitants de l'île.

Parmi les quelques habitants de Pitcairn – moins de 50 personnes, dont 36 actifs seulement – beaucoup sont des descendants directs des mutins du *Bounty* et des Polynésiens qui les accompagnaient. Les habitants sont confrontés à un certain nombre de graves difficultés induites par le déclin et le vieillissement de la population. Aujourd'hui plus que jamais, il est vital de repeupler Pitcairn, et c'est pourquoi les autorités ont adopté une stratégie d'immigration visant à susciter l'intérêt des étrangers pour l'île et à préparer cette dernière à l'installation de personnes supplémentaires.

Avant l'établissement du ministère du Tourisme en 2011, les initiatives en lien avec ce secteur étaient planifiées et mises en œuvre par un conseil composé de cinq bénévoles qui a jeté des bases solides pour les futurs aménagements. Depuis la création du ministère, l'objectif a toujours été de favoriser un développement touristique reposant sur les principes de durabilité. Prendre le temps d'évaluer les avantages à l'aune des risques et des impacts écologiques, économiques et socio-culturels permet d'étayer la planification et, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des projets. Les activités en cours et prévues à Pitcairn ont ainsi trait aux domaines suivants : le développement de produits et de services touristiques, la gestion de l'information, les relations publiques/le positionnement et l'image de marque, et l'environnement, la culture et le patrimoine. Une nouvelle stratégie pour la période 2015-2019 est en attente d'approbation par le Conseil local.

Au plan économique, les filières traditionnelles, telles que la philatélie et l'enregistrement de noms de domaine, ont peiné à maintenir leur niveau d'activité ces cinq dernières années. En 2012, le tourisme apparaissait clairement comme le secteur où les perspectives

d'augmentation des recettes étaient les plus importantes. Depuis 2014, le tourisme constitue la principale source de revenus pour l'archipel.



Les croisiéristes à Pitcairn

Grâce à l'amélioration des méthodes de communication et de la stratégie commerciale, le nombre de navires ayant touché les eaux de Pitcairn a plus que doublé au cours des trois dernières années, de 6 en 2011 et 2012 à 16 en 2014. Cet essor a généré plusieurs milliers de dollars de recettes pour l'économie locale. Il est difficile de quantifier précisément les revenus engendrés, car les prestataires des navires de croisière sont des opérateurs privés non agréés et non réglementés, dont les recettes, généralement des espèces en dollars É.-U., ne sont ni recensées ni imposées.

L'île de Pitcairn se trouve sur un important circuit de croisière, mais est dépourvue de port. Les croisiéristes peuvent uniquement aller à terre en empruntant les deux chaloupes de l'île et/ou les annexes de leur navire. Les passagers débarquent tous à Bounty Bay. Un second lieu de débarquement est en cours de construction à Tedside, à l'ouest de l'île. Les navires visiteurs doivent rester au large et la plupart sont dans l'impossibilité de faire débarquer leurs passagers à cause de l'état de la mer et des conditions météorologiques. Par conséquent, les touristes ne profitent pas pleinement de Pitcairn, mais les incidences négatives des croisières sont ainsi limitées d'un point de vue écologique ou socio-culturel.

Financé par l'Union européenne (UE), le projet en cours de construction d'un port auxiliaire à Tedside permettra aux navires visiteurs de disposer d'un autre site de débarquement. La mer étant houleuse à Pitcairn, cette nouvelle infrastructure ne garantira toutefois pas que les passagers puissent être débarqués et l'accès à l'intérieur de l'île nécessitera d'importants travaux d'aménagement.

Des droits de 50 dollars É.-U. par passager sont facturés à l'ensemble des navires de croisière qui parviennent à faire débarquer leurs passagers. Le fait que les croisiéristes ne puissent aller à terre a donc des répercussions considérables en termes de recettes publiques. Le ministère du Tourisme aide activement le personnel des navires à répondre aux attentes des croisiéristes. Si un navire ne peut faire débarquer ses passagers, la quasi-totalité de la population montera alors à bord afin de proposer un marché artisanal, la vente de souvenirs et des rencontres avec les croisiéristes. Un animateur local réalise un exposé de 45 minutes sur Pitcairn, qui est suivi d'une séance de questions-réponses pendant 15 minutes. Sur les 16 navires visiteurs de 2014, seuls quatre ont été en mesure de faire descendre leurs passagers à terre. Sur les 913 touristes débarqués au total en 2014, 672 étaient des croisiéristes, le plus grand groupe comprenant 336 personnes.

Les difficultés rencontrées

Pitcairn est une petite île escarpée d'une superficie de tout juste 47 km². Il est pour l'heure « à peine possible » de gérer un faible nombre de croisiéristes (100-400 personnes), en raison du vieillissement de la population, de la main-d'œuvre limitée, ainsi que du manque de capacités,

d'infrastructures et de services aux visiteurs. Cette situation est exacerbée par le relief accidenté de l'île. En effet, à l'exception du plateau inférieur d'Adamstown, les terrains en pente sont la norme sur l'île. L'enveloppe allouée au titre du dixième Fonds européen de développement permettra certes de moderniser les voies d'accès et de construire un centre communautaire et d'affaires, mais une seule route bétonnée existe actuellement. Tous les autres chemins et voies d'accès menant aux attractions naturelles et aux sites artificiels sont pentus et en terre. Tous ces facteurs conjugués font qu'il est extrêmement difficile d'atténuer les risques encourus par les touristes.

Avec le projet de port auxiliaire à Tedsid décrié ci-dessus, des navires de plus grande taille pourront bientôt faire débarquer leurs 1 500 à 3 000 passagers. Si cela devait se produire demain, l'environnement fragile, les ressources limitées et la population de Pitcairn ne seraient pas en mesure de faire face.

Par conséquent, il est essentiel de prévoir et de mettre en œuvre avec le plus grand sérieux les mesures requises en termes de services, d'infrastructures, de systèmes, de procédures, de main-d'œuvre et de gestion afin de pouvoir faire face à un tel afflux de croisiéristes.

Les **grandes questions** ci-après se posent et il convient d'y apporter une réponse si l'on veut assurer la pérennité du projet :

- **Quels seront les effets probables sur l'environnement à court et à long termes du débarquement d'un nombre croissant de croisiéristes à Pitcairn ?**
- **Quelles sont les principales caractéristiques de l'identité de Pitcairn qui doivent être mises en exergue et en valeur auprès des acteurs de la filière croisière ?**
- **Quelle sera l'incidence sur les valeurs socio-culturelles et le quotidien des habitants de Pitcairn de la hausse du nombre de navires et de passagers débarquant sur l'île ?**
- **Que peuvent faire les habitants de Pitcairn pour s'assurer que leur capital culturel soit protégé, valorisé, respecté et maximisé ?**
- **Quelle sera l'incidence sur l'environnement marin fragile de Pitcairn de l'augmentation du nombre de navires et de passagers débarquant sur l'île, et comment ces paramètres seront-ils traités à l'avenir ?**
- **Outre les droits de passagers, de quelle manière le tourisme pourrait-il générer des recettes publiques ?**
- **Quelles sont les autres possibilités ?**

Source : Plan de développement stratégique de la filière tourisme à Pitcairn (disponible sur la clé USB distribuée durant l'atelier).

3. Etude de cas Nouvelle-Calédonie : développement d'un projet de territoire autour du développement touristique : le domaine de Deva à Bourail, province Sud

Contexte

L'aménagement de Deva est un projet de développement local, s'appuyant sur la mise en valeur touristique du domaine de Deva à Bourail qui était jusqu'alors, vierge de toute infrastructure. L'objectif du projet est de rééquilibrer économiquement la province Sud en créant un grand pôle économique au nord de la province. Le projet de développement du complexe touristique du domaine de Deva met l'accent sur la préservation du patrimoine naturel exceptionnel du domaine, son histoire, et l'implication de l'ensemble des communautés de la région.

1/ Le site de Deva :

Sur la commune de **Bourail, à 170 km de Nouméa**, le domaine de Deva, propriété de la province Sud, s'étend sur près de 8000 hectares et présente de nombreux atouts :

- des sites écologiques de première importance : 10% de la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie ; 13 km de plage de sable blanc bordant un récif et le lagon inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (Zone Côtière Ouest) au droit de la propriété de Deva (classée de fait en zone terrestre tampon) et une réserve naturelle marine couvrant une partie du lagon.
- Un patrimoine historique : Le site témoigne d'une longue histoire liée à plus de 3500 ans de présence humaine. Les liens sont particulièrement intimes entre la population et son environnement, à travers ses clans et une histoire qui remonte jusqu'à près de 3 000 ans, époque de la première occupation humaine. C'est dans cette région que ce sont également réfugiés les résistants kanaks après l'insurrection de 1878.

Le foncier terrestre relève du domaine privé de la province sud à hauteur de 7815 ha et du domaine public maritime à hauteur d'un peu plus de 100 ha.

2/ Le projet :

Le projet dans son ensemble représente un investissement de près de **20 milliards de francs CFP**. Une fois achevé, le Domaine de Deva proposera à terme aux visiteurs :

- **Un hôtel cinq étoiles Sheraton** de 180 clefs (60 bungalows + 40 suites + 80 chambres) intégrant une piscine, un spa de 700 m², un kids club et 3 restaurants. Hôtel ouvert depuis août 2014. Il s'agit du plus grand projet hôtelier jamais réalisé en brousse. Moteur de ce projet touristique, il est attendu des retombées économiques majeures pour la région de Bourail, avec notamment la création de 250 emplois directs et indirects..
- **Un golf de 18 trous** sur 61 hectares de l'architecte Pete DYE, de renommée internationale
- **Un club de vacances nature** (80 clés, allant du studio aux villas 3 chambres équipées de cuisines). Ce projet hôtelier qui s'étend sur 36 hectares, répondra à une demande de séjour ludique familial. Il cible les familles calédoniennes, mais aussi les marchés australien et néo-zélandais, friands de ce type d'hébergement. La structure emploiera 25 personnes.
- **Un camping** au centre du domaine, à l'embouchure de la rivière Deva. Ce camping proposera des espaces pour les tentes, une salle commune et des équipements sommaires afin de proposer une offre complémentaire aux deux autres hébergements du domaine.
- Un parcours de découverte de la biodiversité (forêt sèche, zone humide, avifaune) représentant 12 km de sentier pédestre équipé d'un observatoire ornithologique dont l'ouverture est prévue cette année ainsi qu'un sentier sous-marin de découverte du lagon en service depuis fin 2014.
- Des parcours aménagés de **VTT** (40 km à ce jour), Des sentiers de **randonnée pédestre** (10 km à ce jour), des pistes de **randonnée équestre** (13 km à ce jour).
- La reconstitution d'**un village kanak traditionnel et d'un village culturel océanien**

- Un périmètre agricole comprenant des ateliers de production animale et végétale et qui sera une vitrine d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- Un périmètre de reboisement dans la vallée des cannes avec des essences nobles
- Des infrastructures et des équipements structurants (routes, réseaux de desserte en AEP, téléphone et électricité et couverture mobilis).
- **L'aménagement de l'aérodrome de Bourail Poé**, (ajout d'un stockage pour les hydrocarbures, de toilettes pour les visiteurs,...).



3/ Les acteurs du projet :

La province Sud : porte politiquement et financièrement le projet. Propriétaire du domaine et collectivité compétente en matière de développement économique et touristique et environnement.

La SEM Mwé Ara (« la grande cas du pays d'Ara ») : assure la coordination générale des projets, des aménagements et des acteurs du domaine de Déva

Dans une volonté de favoriser le partenariat et une approche participative inédite, la Sem a associé dans son capital les collectivités locales (Province Sud et commune de Bourail), mais aussi les coutumiers (à hauteur de 25 % avec le Groupement de Droit particulier local Mwe Ara), et les 6 000 habitants de la commune de Bourail et de ses environs (à hauteur de 25 % avec la Société de participation bouraillaise de Déva, qui compte plus de 550 adhérents). La SEM Mwe Ara a pour mission d'assurer la gestion du domaine et l'entretien des espaces ouverts au public et des équipements provinciaux tout en conciliant les différents usages (la nature, le tourisme, l'agriculture, les usages coutumiers...), et en favorisant la création d'emplois et les retombées économiques pour la région de Bourail. Le tout dans une logique de préservation de l'environnement et de développement durable. Parmi ses missions, la Sem doit coordonner l'action des prestataires techniques et les entreprises pour établir et mettre en œuvre le programme de protection et de mise en valeur des espaces naturels (zones sensibles, programme de reboisement, sentiers pédagogiques, circuits de randonnées...). Elle est aussi chargée d'assurer la mise en application et le suivi du schéma d'aménagement du domaine de Deva et du plan de gestion environnementale lorsqu'ils seront adoptés.

Promo-Sud, via la SDH (Société hôtelière de Deva) : La société de financement et de développement de la province Sud : principal investisseur des projets hôteliers du domaine

Promo-Sud, est une société d'économie mixte, détenu à 79 % par la province Sud et des établissements publics, et à 21 % par des actionnaires issus du secteur privé. Par son intermédiaire, la province Sud peut financer et accompagner des projets d'investissement

structurants pour la Nouvelle-Calédonie, principalement dans le tourisme mais aussi l'aquaculture et la sylviculture, filières d'avenir fortement créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

Le groupe Starwood Hotels and Resorts et sa chaîne "Sheraton" : exploitation de l'hôtel.

4/ Les mesures « développement durable » - Objectifs du projet :

1. **Créer un sanctuaire nature accessible à tous** : 90% du domaine seront préservés de tout projet de développement, ouverts au grand public et aménagés de sentiers pédestres, équestres ou cyclables.
2. **Promouvoir un aménagement global concerté et respectueux de la nature** :
 - Un suivi environnemental du chantier par un bureau d'études spécialisés ; Chantier labellisé « chantier vert » (gestion des déchets/formation du personnel/mesure spécifique pour éviter l'invasion du site par la fourmi électrique)
 - Développement d'un plan de gestion environnemental global pour le domaine avec des actions (éviterment et compensation des impacts) ciblées sur :
 - o La préservation et la restauration forêt sèche
 - o La lutte contre les espèces envahissantes et notamment les cerfs et les cochons sauvages, action menée par la SHD dans le périmètre de l'hôtel et du golf et la SEM Mwe Ara pour le surplus du domaine
 - o La protection du littoral et des sites de nidification des puffins
 - Conception de l'hôtel pour une meilleure intégration paysagère (matériaux locaux et architecture d'inspiration mélanésienne) et une réduction des impacts (énergie, eau...)
 - Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel : Deva est également un site historique et archéologique de tout premier plan faisant l'objet de la plus vaste opération de fouilles préventives en Nouvelle-Calédonie, ce qui a justifié plusieurs modifications du projet hôtelier afin d'assurer la sauvegarde de certains vestiges.
3. **Favoriser le développement de la région de Bourail par la création d'activités et d'emplois durables**
 - Création de 150 emplois directs dont 40% occupés par des personnes originaires de la région / mise en place d'accompagnement local (guichet unique de l'information) et d'opérations de formation pour répondre aux besoins
 - Sous-traitance locale : exemple : utilisation de matériaux locaux (5500 panneaux de 3 m² en cocotier ont été tressés par 120 femmes des tribus de Bourail et des environs).
 - Participation local à l'investissement (capital de la SEM Mwe Ara et de la SHD)

4/ Les difficultés rencontrées

- Des infrastructures lourdes à mettre en place
- La prise en compte de l'ensemble des sensibilités (coutumiers, riverains, acteurs professionnels du tourisme, chasseurs, écologistes, touristes et campeurs...)
- L'absence d'une culture de tourisme et de personnel formé.

5/ Les questions posés

- **Comment se servir d'un grand projet comme levier de l'économie locale (emploi, approvisionnement, prestataires touristiques...)**
- **Comment assurer l'insertion sociale du projet (accueil des employés, accessibilité physique et financière du site...) ?**
- **Comment concilier un grand projet touristique et le classement du récif au patrimoine mondial de l'humanité ?**

4. Etude de cas Wallis et Futuna : Gestion du tourisme sur le modèle traditionnel coutumier :

Le contexte touristique du Territoire :

Le tourisme à Wallis et Futuna reste un tourisme marginal, essentiellement basé sur des visites familiales et de quelques croisiéristes. Le territoire ne dispose donc que de très peu d'informations concernant les chiffres de fréquentation touristique. Cependant au sein même du territoire, il peut être mentionné que différents déplacements de délégations villageoises lors de fêtes ou de célébrations (coutumières ou religieuses) sont sources de mobilisation de la population d'une part mais également financière.

De plus, il est à noter certaines spécificités et coutumes liées au territoire telles que l'organisation en grandes chefferies en charge du domaine foncier, qui a pu autrefois être un frein à l'implantation d'opérateurs touristiques. Cependant, aujourd'hui, il y a une volonté affirmée de l'Assemblée Territoriale qui souhaiterait pouvoir développer le tourisme mais qui ne dispose pas de réelle stratégie de développement. Cette étude de cas pourrait éventuellement donc servir de levier à un montage de projet éclairé.

Les enjeux posés par le tourisme :

Le territoire de Wallis et Futuna, qui présente de nombreux atouts naturels (paysages, fonds marins...), dispose également d'une culture authentique et d'une structure traditionnelle forte avec des sites historiques et culturels présents dans pratiquement tous les villages. Ces spécificités pourraient être un atout touristique pour développer un tourisme maîtrisé et durable à Wallis et Futuna, permettant ainsi son ouverture vers l'extérieur.

Un tourisme durable culturel et religieux avec logement chez l'habitant permettrait un développement économique maîtrisé et équitable *via* une distribution d'infrastructures équivalentes dans les villages, sans compromettre la culture traditionnelle du territoire.

Etude de cas :

En mettant en place un tourisme axé sur un modèle traditionnel coutumier avec logement chez l'habitant, le territoire pourrait se baser sur l'organisation structurelle des villages. Les *Lagiaki* (2 hommes, 2 femmes et 2 jeunes par village) qui représentent les intermédiaires entre les chefs de villages et la population, sont les éléments clés du village. Ainsi, un tel tourisme pourrait être géré directement par les chefs de villages assistés par leurs *Lagiaki* qui disposent déjà de notions de gestion. En effet, ce sont eux qui sont en charge de la gestion des manifestations religieuses et coutumières mais également de l'ensemble des plantations pour que les habitants du village disposent des ressources naturelles suffisantes tout au long de l'année. La structure même du village est donc une force non encore économiquement exploitée.

Il pourrait donc être envisagé la mise en place d'infrastructures (2 à 3 falé) par village avec une distribution uniforme aussi bien par village que sur les îles de Wallis et Futuna. Ainsi, en proposant un développement de la culture en s'appuyant sur la coutume et en laissant la gestion à la charge des villages, un tourisme durable et équitable pourrait être mis en place. Il s'agit donc de marier la gestion coutumière à une gestion du tourisme en proposant un accueil authentique mais qui correspondrait aux attentes des touristes.

Néanmoins, la mise en place d'un tel tourisme nécessite **certaines préalables indispensables** tels que **l'information et la sensibilisation** des grandes chefferies, des responsables de villages et des communautés locales. De la même manière, **l'aspect formation est capital** surtout du point de vue **des**

conditions d'accueil, d'hygiène, de sécurité mais aussi de la gestion économique, aspect que ne maîtrisent pas les chefs de village. De plus en laissant la charge de la gestion aux chefs de villages, qui pourraient aussi s'appuyer sur les associations existantes, certaines alternatives peuvent être envisagées :

- Débuter par la construction d'un logement / village et étudier les possibilités de développement ;
- Choix du terrain dédié à l'activité : soit un terrain commun au village soit un terrain appartenant à un jeune sans emploi souhaitant développer une activité ;
- Choix d'utiliser une maison déjà construite mais dont les propriétaires sont basés hors du territoire.
- Mise en valeur d'une partie des fale fonos ?

Ces différentes alternatives devront faire partie d'une réflexion globale à l'échelle des villages mais aussi du territoire.

De plus, ce type de projet pourrait être fédérateur au sein même du territoire avec la mutualisation des moyens des services territoriaux tels que la CIRCO, le Service de la Culture, le Service de l'Environnement et le Service des Travaux publics. Cela permettrait donc de contrôler les impacts environnementaux, de proposer des infrastructures adaptées (amélioration des accès internes et mise en place de signalétique), et de favoriser la mise en place d'activités culturelles tout en respectant les coutumes locales.

Enfin, et afin de pouvoir encadrer et gérer cette nouvelle activité, il pourrait être envisagé la **création d'un organisme du tourisme de Wallis et Futuna**. Cette structure, qui pourrait être tenue par un jeune qui devra être formé au préalable (ex : BTS tourisme avec formation en NC ou PF) serait donc à terme créatrice d'emploi.

Ainsi, en envisageant un développement du tourisme durable et maîtrisé à Wallis et Futuna, une des pistes de développement pourrait être un tourisme basé sur la culture et la coutume locale tout en respectant la structure traditionnelle du territoire et en impliquant l'ensemble des acteurs de la société civile.

Les questions posées :

- **Comment créer les conditions de la mise en tourisme durable du territoire à partir du projet d'accueil (famille, chez l'habitant) proposé (accessibilité, infrastructures à développer, organisation institutionnelle, réalisme des marchés, ressources...) ?**
- **Comment s'appuyer sur l'organisation traditionnelle coutumière pour rendre acceptable et réalisable le projet localement ?**
- **Comment s'appuyer sur le tourisme pour engager des démarches de gestion environnementale auprès des habitants et des acteurs locaux ?**

5. Etude de cas Polynésie française : préservation et valorisation de la culture :

Contexte

Au-delà des paysages naturels majestueux qui attirent les touristes du monde entier en Polynésie française, la vivacité et la richesse de sa culture constitue également un facteur d'attractivité important pour les touristes et permet à la Polynésie française de se démarquer d'autres destinations « cocotiers-lagons ». La richesse de cette culture se traduit notamment par une foison de sites archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire et sa vivacité par l'omniprésence d'activités traditionnelles toujours pratiquées telles que le tatouage, les danses ou le tressage.

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre destinations touristiques, la Polynésie française doit pouvoir se démarquer au travers d'une offre culturelle attractive tout en restant authentique.

1/ Le marae de Taputapuatea :

Le site du *marae* Taputapuatea est localisé sur la pointe Matahiraitera'i, dans la commune associée de 'Opoa, anciennement chefferie de 'Opoa. On le désigne communément comme « Marae Taputapuatea », mais il s'agit avant tout d'un espace sacré, délimité aux quatre points cardinaux par des éléments géographiques, et qui réunit de nombreux monuments, dont les principaux sont les *marae* Taputapuatea, *marae* o Hiro, *marae* Hauviri, *marae* 'Öpü Teina et *marae* Hititai. Cet espace sacré est dénommé Te Pö¹. Il était le centre cérémoniel majeur d'une grande partie de la Polynésie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et encore aujourd'hui, sa dimension patrimoniale dépasse celle de la Polynésie française.

Il est indissociable de son contexte symbolique et paysager, qui s'étend de la passe sacrée Te Ava Mo'a jusqu'à la montagne Tea'etapu, au fond de la vallée de 'Opoa. Le projet de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO s'est donc axé sur le paysage culturel de 'Opoa – au sein duquel la Pointe Matahiraitera'i – Te Pö, occupe une place privilégiée. Actuellement, seule le site de la Pointe est visitée par le public, tant par la population que par les touristes locaux et étrangers. Depuis le 7 janvier 2015, les parcelles ont été affectées au Service de la culture et du patrimoine.



¹monde des dieux, de la nuit, des ancêtres.

2/ La gestion du site :

La démarche d'inscription au Patrimoine Mondial s'accompagne du plan de gestion du bien et d'une stratégie de développement durable, dont doit bénéficier en premier lieu la population de 'Opoa. Le principe-clé de cette stratégie de développement doit s'appuyer sur les valeurs portées et véhiculées par ce bien. La définition d'un tourisme durable et respectueux de ces valeurs est l'un des pans du plan de gestion.

Dans ce cadre, l'ouverture au public de certains sites-clés de la vallée de 'Opoa, situés dans le domaine public de « Arata'o » (géré par le SDR) peut être aussi envisagée à l'avenir.

Les questions posées :

- **Sur quels critères décider ou non de l'ouverture d'un site culturel au tourisme ?**
- **Comment concilier les codes d'usages traditionnels de sites parfois sacrés avec la fréquentation touristique ?**
- **Quelles activités développer tout en veillant au respect des valeurs véhiculées par ces sites ?**
- **Quel mécanisme financier mettre en place pour que le tourisme contribue à la mise en valeur des sites culturels ?**
- **Comment capitaliser sur l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité ?**